



<b>Notifié le</b> <b>Notification reçue le</b> <b>Publié le</b> <b>Certifié exécutoire, le Maire</b>	Partie réservée au visa de la Sous-Préfecture <b>DÉPOSÉ EN PRÉFECTURE</b> <b>LE 07 DEC. 2021</b>
---	---

Service : Etat Civil - JPN°106

**ADMINISTRATION GENERALE**

Délégation de fonction et de signature  
Mme Agnès LAFON - Abrogation

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU les articles L 2122-19, L.2122-30 et R.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**CONSIDÉRANT** que Mme Agnès LAFON a quitté le service Elections,  
**CONSIDÉRANT** qu'il convient d'assurer la bonne marche de l'Administration Municipale,

**A R R Ê T E**

**ARTICLE 1** : L'arrêté n°1108 en date du 29 mai 2020 est abrogé.

**ARTICLE 2** : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Madame le Procureur de la République.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le 07 DEC 2021

  
Robert MÉNARD 



<p>Notifié le</p> <p>Notification reçue le</p> <p>Publié le</p> <p>Certifié exécutoire, le Maire</p>	<p>Partie réservée au visa de la Sous-Préfecture</p> <p>DÉPOSÉ EN PRÉFECTURE LE 07 DEC. 2021</p>
--	--

Service : Etat Civil - JP N°105

**ADMINISTRATION GENERALE**

Délégation de fonction et de signature  
Mme Corinne ROBERT

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU les articles L.2122-32 et R.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**CONSIDERANT** que Mme Corinne ROBERT est affectée au service Etat Civil,  
**CONSIDERANT** qu'il convient d'assurer la bonne marche de l'Administration Municipale,

**A R R Ê T E**

**ARTICLE 1** : Mme Corinne ROBERT, fonctionnaire territoriale titulaire est déléguée à remplir les fonctions d'officier d'Etat Civil pour :

- la réception des déclarations de naissance, de reconnaissance d'enfants, de déclaration parentale conjointe de changement de nom de l'enfant, du consentement de l'enfant de plus de treize ans à son changement de nom, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation,
- le dressé, la signature et la délivrance de tous les actes relatifs aux déclarations ci-dessus indiquées,
- la délivrance des actes de décès, des transcriptions de décès et des actes d'enfant sans vie,
- l'organisation d'auditions lorsqu'il existe des indices sérieux laissant présumer le caractère frauduleux de la reconnaissance,
- la réception des dossiers de mariage, des demandes de changement de prénom, des demandes de rectifications administratives, la rédaction des documents correspondants,
- les transcriptions, l'apposition des mentions ou des jugements en marge des actes détenus dans les registres de l'État Civil de la ville de Béziers,

- la délivrance, la mise à jour des livrets de famille et la signature des indications portées sur ces derniers conformément aux actes détenus,
- la réception et l'enregistrement des demandes de PACS, leur modification, leur dissolution,

**ARTICLE 2** : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Madame le Procureur de la République.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le

07 DEC 2021



Robert MÉNARD





<p>Notifié le</p> <p>Notification reçue le</p> <p>Publié le</p> <p>Certifié exécutoire, le Maire</p>	<p>Partie réservée au visa de la Sous-Préfecture</p> <p>DÉPOSÉ EN PRÉFECTURE LE 07 DEC. 2021</p>
--	--

Service : État Civil – JP N°108

**ADMINISTRATION GENERALE**

Délégation de fonction et de signature

Mme Sandra MORIN

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU les articles L 2122-32 et R 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**CONSIDERANT** que Mme Sandra MORIN change de mission au sein du service Etat Civil,  
**CONSIDERANT** qu'il convient d'assurer la bonne marche de l'Administration Municipale,

**A R R Ê T E**

**ARTICLE 1 :** Le présent arrêté abroge l'arrêté n°2431 en date du 23 octobre 2020.

**ARTICLE 2 :** Mme Sandra MORIN fonctionnaire territoriale titulaire est déléguée à remplir les fonctions d'officier d'état civil pour :

- la réalisation de l'audition commune ou des entretiens séparés, préalables au mariage ou à sa transcription,
- la réception, l'instruction des dossiers de mariages ainsi que la rédaction, sans signature, des actes correspondants ; la délivrance des actes de mariage,
- la réception, l'instruction et l'enregistrement des demandes de PACS, leur modification et leur dissolution,
- la réception et l'instruction des demandes de rectifications administratives, la réception des demandes de changement de prénom et la rédaction des documents correspondants,
- la réception des déclarations de naissance, de reconnaissance d'enfants, de déclaration parentale conjointe de changement de nom de l'enfant, du consentement de l'enfant de plus

de treize ans à son changement de nom, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation,

- le dressé, la signature et la délivrance de tous les actes relatifs aux déclarations ci-dessus indiquées,
- la délivrance des actes de décès, des transcriptions de décès et des actes d'enfant sans vie,
- la réalisation d'auditions lorsqu'il existe des indices sérieux laissant présumer le caractère frauduleux de la reconnaissance,
- les transcriptions, l'apposition des mentions ou des jugements en marge des actes détenus dans les registres de l'État Civil de la ville de Béziers,
- la délivrance, la mise à jour des livrets de famille et la signature des indications portées sur ces derniers conformément aux actes détenus.

**ARTICLE 3** : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Madame le Procureur de la République.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le

07 DEC 2021

  
Robert MÉNARD 



<p>Notifié le</p> <p>Notification reçue le</p> <p>Publié le</p> <p>Certifié exécutoire, le Maire</p>	<p>Partie réservée au visa de la Sous-Préfecture</p> <p>DÉPOSÉ EN PRÉFECTURE LE 07 DEC. 2021</p>
--	--

Service : Réglementation - Elections JP N°107

**ADMINISTRATION GENERALE**

Délégation de signature  
Mme Sylvie RODELLA

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU les articles L 2122-19, L.2122-30 et R.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**CONSIDÉRANT** que Mme RODELLA Sylvie a quitté le service Etat Civil pour rejoindre le service Elections  
**CONSIDÉRANT** qu'il convient d'assurer la bonne marche de l'Administration Municipale,

**A R R Ê T E**

**ARTICLE 1** : Le présent arrêté abroge l'arrêté n°2430 en date du 23 octobre 2020.


**ARTICLE 2** : Mme RODELLA Sylvie, fonctionnaire territoriale titulaire, reçoit délégation de signature pour :

- la légalisation de signature,
- la certification matérielle et conforme des pièces et des documents principalement à destination d'administrations étrangères présentés à cet effet,
- la signature des certificats de vie, des porte-forts, des déclarations de domicile, des attestations de départ définitif du territoire Français.

**ARTICLE 3** : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Madame le Procureur de la République.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le

07 DEC 2021

  
Robert MÉNARD  




<p>Notifié le</p> <p>Notification reçue le</p> <p>Publié le</p> <p>Certifié exécutoire, le Maire</p>	<p>Partie réservée au visa de la Sous-Préfecture</p> <p>DÉPOSÉ EN PRÉFECTURE</p> <p>LE 07 DEC. 2021</p>
--	---

**ADMINISTRATION GENERALE**

Service : *Secrétariat Conseil Municipal*

Délégation de signature à Mme Pryscillia DESGARCEAUX  
Adjointe au Chef de service du Secrétariat du Conseil Municipal

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R.2122-8 relatif aux délégations de signature à des agents communaux,

VU l'arrêté n°164 du 12 mai 2021 donnant délégation de signature à Mme Pryscillia DESGARCEAUX, Adjointe au chef de service du Secrétariat du Conseil Municipal,

**CONSIDERANT** que l'objectif de cet arrêté de délégation de signature est de renforcer au quotidien la réactivité et l'efficacité de l'action administrative dans l'exécution des décisions du maire et de la municipalité,

**A R R Ê T É**

**ARTICLE 1** : Délégation permanente de signature est donnée à Mme Pryscillia DESGARCEAUX, Adjointe au chef de service du Secrétariat du Conseil Municipal aux fins de signer :

- les ampliements d'actes administratifs,

**ARTICLE 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pryscillia DESGARCEAUX, Adjointe au chef de service du Secrétariat du Conseil Municipal délégation de signature est donnée à Monsieur Alexis PESCHER, Directeur du Département des Affaires Juridiques, Responsable du Service Juridique.

**ARTICLE 3** : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le 07 DEC 2021



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Robert Menard', written in a cursive style.

**Robert MENARD**